

Vitrerie - Miroiterie

BARMAN & NANZER SA

Sierre - Sion - Monthey



Conditions générales pour remontées de cuisines :

Verres non-trempés

Les verres non-trempés ont une résistance aux chocs thermiques de 30°C. Le client doit être conscient des risques encourus lors de la pose de verres non-trempés en remontées de cuisines et spécialement derrière les plaques de cuisines. Il en prendra donc la responsabilité et de ce fait aucune casse due à un choc, thermique ou autre, ne pourra faire l'objet de réclamations.

Verres trempés

Les verres trempés ont quant à eux une résistance aux chocs thermiques de 200°C. Il est conseillé de prévoir des verres trempés en remontée de cuisine car ils résistent bien mieux qu'un verre non-trempé à la chaleur, aux chocs de casseroles ou autres. Le délai de livraison d'un verre ou d'un miroir trempé est de 6 semaines (4 semaines pour certaines teintes RAL). Les verres trempés peuvent présenter de légères différences de planimétrie qui ne peuvent pas être motif de réclamations. Les miroirs trempés peuvent avoir des griffures, brûlures, distorsions de l'image, etc. Tous ces défauts ne pourront de ce fait pas faire l'objet de réclamations.

Il est impératif que le client soit informé sur les mesures à prendre pour éviter les risques de chocs thermiques sur des verres non-trempés :

1. Ne pas laisser une plaque allumée sans casserole pour éviter qu'un point de chauffe ne se crée sur le verre.
2. Ne pas laisser un couvercle recouvrir à moitié la casserole pour éviter que la vapeur ne parte sur le verre, enclencher la ventilation.
3. Ne laisser aucune source de chaleur près du verre lequel est, bien évidemment, plus fragile que le granit ou le carrelage.